



Le bilan social de l'Union européenne 2010 p.15

Social Developments in the European Union 2010 p.16

Folio 58 juillet 2011



Les travaux de la Charte entrent dans une nouvelle phase
The work of the Charter enters a new phase

Paquet législatif sur la gouvernance économique : décryptage des enjeux démocratiques

La nouvelle alternative ?
Enquête sur l'économie sociale et solidaire

Ouverture de la présidence polonaise
Opening of the Polish presidency

Édito

3 - La protection sociale face aux plans d'austérité

3 - Social protection confronted with austerity plans

A propos

Jurisprudence

5 - L'AG2R Prévoyance obtient satisfaction devant la CJUE

6 - AG2R Prévoyance is successful before the CJEU

Nicolas Garier

Folioles

L'Ipse en action

7 - Les travaux de la Charte entrent dans une nouvelle phase

7 - The work of the Charter enters a new phase

7 - Synergie sur les soins transfrontaliers

Dialogue

Union européenne

8 - Paquet législatif sur la gouvernance économique : décryptage des enjeux démocratiques

Cécile Barbier

Economie sociale

11 - La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire

Philippe Frémeaux

Echotiers

Vieillesse

13 - Plus d'un européen sur trois aurait plus de 65 ans en 2060

13 - In 2060, more than one out of three Europeans will be over 65 years of age

Union européenne

13 - 12 leviers pour relancer le marché unique

14 - Twelve levers to kick-start the Single European Market

Retraites

14 - Un autre regard sur le devenir des retraites

14 - Another perspective on the future of pensions

Europe sociale

16 - Le bilan social de l'Union européenne 2010

16 - Social Developments in the European Union 2010

Union européenne

17 - Ouverture de la présidence polonaise

17 - Opening of the Polish presidency

Mobilité

17 - Un jeune sur deux prêts à travailler à l'étranger

17 - Half of young people ready to work abroad

Reflets d'Europe

Cinéma

18 - Le sens de l'âge

18 - Cinéma : L'Europe à la peine mais crée encore

18 - Made in Dagenham

Foliothèque

19 - A lire...

Communiqué

20 - L'individu, le collectif au cœur des nouvelles solidarités

AGENDA folio 58

Commission Europe spéciale Charte

Mardi 6 septembre à 9h30

Comité exécutif

Lundi 19 septembre à 9h00

Commission Financière

Mardi 20 septembre à 9h30

Commission CSA

Mercredi 21 septembre à 9h30

Conseil d'orientation

Jeudi 22 septembre à 9h30

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 58

juillet 2011 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :

Dominique Boucher

Rédacteurs :

Dominique Boucher, Simon Loréal, Camille Autexier
Nicolas Garier, Cécile Barbier, Philippe Frémeaux

Traductions :

Corporate Editions

Dessins :

Jean-Pierre Terrien tél. 09 79 20 55 59
contact@in-medias.fr
http://www.atraitdessin.com

Conception, réalisation et impression :

Liliane Camard



La protection sociale face aux plans d'austérité

Par Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

Le sommet européen du 21 Juillet a, après de longues tergiversations, adopté les mesures susceptibles – au moins espérons-le – d'endiguer la marée menaçante de l'Euroland. Le nouveau plan d'aide se monte à 160 milliards d'euros d'ici 2014, aux 109 milliards annoncés s'ajoutent 50 émanant du «secteur privé», le FMI étant partie prenante de ce programme de prêts.

Après des semaines de cacophonie, significative du renfort d'égoïsme doublé de schizophrénie du fait de la totale interdépendance économique, l'accord entre dirigeants de la zone euro affiche la volonté politique d'éviter la contagion à d'autres Etats, sans toutefois considérer ce «plan Marshall» comme remède certain.

Notons qu'afin d'alléger le fardeau de la dette grecque -350 milliards au total d'ici 2014- les pays de la zone euro demandent aux banques de renoncer à une partie de leurs créances, ce qui a le goût d'une restructuration inévitable mais tant décriée.

Ensuite, soulignons que le **Fonds européen de stabilité financière (FESF) et le mécanisme européen de stabilité (MES)** ouverts, bien au-delà du cas hellénique, pourraient être les amorces d'un Fonds Monétaire européen, qui au-delà des actuelles prérogatives de la Banque Centrale Européenne (BCE), serait une avance fédérale à la mesure de la monnaie fédérale qu'est l'euro. Toutefois, il est peu apparu dans des

médias où l'annonce de contraintes budgétaires se disputait un juillet si peu estival que l'incertitude demeure : les réformes agréées le 21 Juillet doivent faire l'objet de ratifications dans les capitales. Et là vont inéluctablement être au cœur des débats parlementaires et publics l'homogénéité des situations économiques et sociales aidant l'appréciation dominante de son propre pré carré, soit en bénéficiaire d'aides, soit en apporteur de crédits.

Rappelons-le, cette crise de l'euro est consécutive à la crise du système bancaire mondial de 2008. Les Etats ont dû alors injecter beaucoup d'argent pour sauver les banques et consécutivement le financement de l'économie, ce qui n'a pas empêché que s'entremêlent crises financière, économique et sociale. Les Etats ont de plus accusé une chute de leurs recettes fiscales, leur surendettement a progressé, à de très rares exceptions près, dépassant les critères retenus dans le cadre du Pacte de stabilité accompagnant la création de l'euro. Les pays qui déjà avant la crise avaient une forte dette ou des aléas importants, comme l'Espagne trop liée à l'immobilier, ou l'Irlande à ses banques des plus spéculatives, ont rencontré les plus vives turbulences, les tempêtes étant alimentées par le souffle devenu soudain puissant des agences de notations, organismes privés dont les actionnaires sont prêteurs et/ou spéculateurs.

Les Etats membres dotés de systèmes de protection sociale conséquents,

où la compétitivité économique est associée à des transferts sociaux importants (et soutenant la consommation), ont su, par leur cohésion sociale et leur capacité redistributive, résister au mieux aux crises, pour le moment. Le cas de la Grèce est à l'inverse significatif. En l'absence de coercition à la base de la solidarité qui ne s'exerce que sur des obligations réciproques, c'est l'ensemble de l'économie et du social qui en pâtit.

Reste qu'aujourd'hui, au sein des populations européennes, c'est le caractère punitif des «recettes techniques» émanant de «Bruxelles» qui est redouté. Les plans d'austérité portugais, espagnols, italiens, grecs... visent avant tout la protection sociale et le droit social. Alors qu'en Grèce les dépenses consacrées à l'armement (le premier fournisseur est l'Allemagne) sont deux fois plus élevés qu'en France (en % du PIB). Qui remet en cause cette extravagance ?

Bien sûr, des adaptations sont nécessaires en matière de protection sociale. L'allongement de la durée de vie, la croissance exponentielle des dépenses de santé, les nouveaux parcours professionnels... exigent des adaptations, des réformes, surtout afin de pérenniser la solidarité, socle premier de la démocratie. Toute la protection sociale est concernée en ces temps de crises fortes, mais pas que la protection sociale qui a pour premier intérêt de garantir une économie et un développement durable. ■

Social protection confronted with austerity plans

by Dominique Boucher, General Delegate of Ipse

After some protracted wrangling, the European Summit held on 21 July adopted the measures likely - it is to be hoped - to hold back the tide threatening to engulf the Euro Zone. The new aid plan will amount to €160 billion by 2014, made up of €109 billion in loans from Euro Zone governments and the IMF plus another €50 billion from the private sector.

After the deafening clamour of recent weeks, symptomatic of both increased selfishness and the schizophrenia caused by complete financial interdependence, **the agreement reached by Euro Zone leaders highlights the political desire to prevent the contagion from spreading to other Member States**, without necessarily considering the 'Marshall Plan' to be a surefire remedy.

In order to lighten the burden of Greek debt - currently at €350 billion - by 2014, Euro Zone countries are asking banks to waive part of their debt claims, which appears just like the restructuring that has become inevitable yet so heavily criticised.

Moreover, once the **European Financial Stability Facility (EFSF) and the European Stability Mechanism (ESM)** are active, long after the Greek crisis, they could be the **prelude to a European Monetary Fund** which, aside from the existing prerogatives of the European Central Bank (ECB), would be a federal step forward for the federal currency that is the euro. However, so little discussion has taken place in the media - where the announcement of budgetary restraints had to compete

in a gloomy July - that doubts remain: the reforms agreed on 21 July must be ratified by each Member State, inevitably generating national parliamentary and public debate in those countries. The similarity of their economic and social situations should help them define their dominant national trait of either a receiver of aid or an issuer of loans.

What must be borne in mind is that this euro crisis is a direct result of the worldwide banking crisis of 2008. Back then, governments had to inject lots of money to save the banks and then fund their economies, which did not prevent financial, economic and social crises from becoming interwoven. Governments also blamed a drop in their tax revenues whilst their debt burdens grew, with very few exceptions, exceeding the criteria applied under the Stability Pact drawn up when the euro was created. Countries which, before the crisis, already had a large amount of debt or significant risk exposure, such as Spain - which was too tied to the property market - and Ireland, with its highly speculative banks, suffered the worst turbulence, the storm whipped up by the sudden, powerful blast felt from credit rating agencies, private organisations whose shareholders are lenders and/or speculators.

Thanks to their social cohesion and redistributive capacity, Member States boasting strong social protection systems, where economic competition is combined with significant social transfers (which also support consumer spending), have thus far been best able to withstand the crises. The Greek case, however, stands out. Without coercive pressure applied at the

heart of the solidarity approach, which is based only on reciprocal obligations, the entire economy and social system suffers.

The fact remains that today, what the people of Europe fear is the punitive nature of the 'technical solutions' being issued by Brussels. The austerity plans in Portugal, Spain, Italy, Greece and so on are aimed first and foremost at supporting social protection and social legislation. Yet, in Greece, military spending (for which its leading supplier is Germany) is twice as high as in France (as a percentage of GDP). Is anyone questioning this extravagance?

Of course, some adjustments are called for in terms of social protection. Longer life expectancy, exponential growth in health spending, new career paths and so forth require adjustments and reforms in order to ensure that solidarity - the cornerstone of democracy - remains a durable presence. Every layer of social protection is affected during these times of economic crises, not only that type of protection whose main purpose is to guarantee sustainable economy and development. ■



L'AG2R Prévoyance obtient satisfaction devant la CJUE

Par un arrêt rendu le 3 mars 2011, la Cour de Justice de l'Union Européenne s'est prononcée en faveur de la conformité au droit européen de la concurrence du dispositif d'adhésion obligatoire à un régime complémentaire de frais de santé dont la gestion a été confiée par les partenaires sociaux de la boulangerie pâtisserie à AG2R Prévoyance (1). Cette décision est dans la droite ligne d'une jurisprudence bien établie, dont l'arrêt «Albany» du 25 septembre 1999 (2).

La Cour a d'abord analysé la décision des partenaires sociaux de désigner un seul organisme gestionnaire et de demander aux pouvoirs publics de rendre obligatoire le régime, sans possibilité de dispense, pour affirmer ensuite que cet accord ne constituait pas une entente prohibée au sens de l'article 101 TFUE (3). Elle a rappelé que les accords de branche, établissant des garanties collectives de prévoyance et résultant d'une négociation entre les partenaires sociaux, sont destinés à améliorer les conditions d'emploi et de travail des salariés, et les pouvoirs publics sont libres de les rendre obligatoires.

La Cour a ensuite examiné si AG2R Prévoyance peut être considérée comme une entreprise exerçant un abus de position dominante interdit par les articles 102 et 106 TFUE.

Elle a constaté que le régime est marqué par un niveau élevé de solidarité :

- L'avenant 83 du 24 avril 2006 à l'accord de branche de la boulangerie pâtisserie met en place un régime s'appliquant à tous les salariés du secteur de la boulangerie pâtisserie, indépendamment du risque à couvrir et en contre partie d'un taux unique de

cotisation, supporté à parts égales par l'employeur et le salarié.

- L'obligation d'adhésion imposée à l'ensemble des entreprises du secteur permet de déconnecter du montant des cotisations la nature et le service des prestations et l'étendue de la couverture, qui est maintenue en cas de défaut de paiement des cotisations par les entreprises, ou en cas de départ d'un salarié d'une entreprise.

Elle a noté aussi que ce régime est caractérisé par un contrôle de l'Etat car il est encadré par une réglementation contraignante et un contrôle des partenaires sociaux. Une renégociation intervient régulièrement et au moins tous les 5 ans afin d'adapter le régime aux besoins des salariés en développant notamment les actions sociales et les politiques de prévention.

Enfin, elle a constaté que les droits exclusifs dont bénéficie AG2R Prévoyance ne la conduisent pas à exploiter sa position dominante de façon abusive car il n'est pas établi qu'elle ne serait pas en mesure de satisfaire les besoins des entreprises concernées.

La dernière vérification de la Cour s'est portée sur le fait de savoir si l'application des règles de concurrence pourrait faire échec à la mission d'intérêt économique général qui aurait été confiée à AG2R Prévoyance. Or en cas de suppression de la clause de migration et du droit exclusif d'AG2R Prévoyance de gérer le régime en question, les assurés présentant des risques restreints seraient tentés de se tourner vers des entreprises leur proposant des cotisations moins élevées. AG2R Prévoyance se verrait obligée de couvrir une part croissante de «mauvais risques», ce qui entraînerait une hausse du coût des ga-

ranties. Les contraintes découlant du degré élevé de solidarité du régime justifient le droit exclusif attribué à AG2R Prévoyance de gérer le régime concerné. La suppression de la clause de migration l'empêcherait d'accomplir « les missions d'intérêt économique général qui lui ont été imparties dans des conditions économiquement acceptables ».

Par cette décision, la Cour a conforté les partenaires sociaux à promouvoir une politique sociale d'un niveau supérieur au bénéfice de l'ensemble des salariés de la branche, dans les conditions prévues pour le régime complémentaire de frais de santé rendu obligatoire pour les salariés de la boulangerie pâtisserie française.■

(1) Affaire C-437/09

(2) Affaire C-67/96

(3) Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne



Par Nicolas Garier, Secrétaire général adjoint chargé des relations institutionnelles AG2R La Mondiale



AG2R Prévoyance is successful before the CJEU

By Nicolas Garier, Assistant General Secretary in charge of institutional relations AG2R La Mondiale

By a decision handed down March 3, 2011, the Court of Justice of the European Union ruled that compulsory affiliation to a supplementary healthcare scheme whose management was entrusted to AG2R Prévoyance by the social partners in the French bakery sector does not violate European competition law (1). The decision follows the precedent of well-established jurisprudence, including the “Albany” decision (2) of September 25, 1999.

The Court first analyzed the social partners’ decision to designate a single managing body and to ask the government to make the system mandatory without the possibility of exemption. It then affirmed that this arrangement did not amount to a prohibited agreement within the meaning of Article 101 of the TFEU (3). The Court emphasized that sectoral agreements for collective insurance coverage that are the fruit of negotiation between social partners are designed to improve employees’ employment and working conditions, and that public authorities are free to make such schemes compulsory.

The Court then examined whether AG2R Prévoyance could be considered an undertaking abusing a dominant position, as prohibited by TFEU Articles 102 and 106.

It noted that the scheme is characterized by a high degree of solidarity:

- Addendum 83 of April 24, 2006 to the bakery sector agreement sets up a regime that applies to all workers in the sector, regardless of the risk insured and based on a single rate of contribution shared equally by employer and employee.
- The compulsory affiliation of all companies in the sector means that the amount of contribution paid is dissociated from the nature of the services or the extent of coverage, which are maintained if the company defaults or if an employee leaves.

The Court also noted that the scheme involves State control because it is framed by strict regulation and social partner oversight. The regime is renegotiated regularly, at least once every five years, to adapt it to the needs of employees, especially by developing social actions and prevention policies.

Lastly, the Court found that the exclusive rights AG2R Prévoyance enjoys do not lead it to abuse its dominant prohibition, as there is no evidence that it is not able to meet the needs of the companies involved.

The Court’s final consideration involved determining if applying com-

petition rules could obstruct the service of general economic interest that would have been entrusted to AG2R Prévoyance. In abolishing the transfer clause and AG2R Prévoyance’s exclusive right to manage the regime, low-risk policyholders would be tempted to turn to companies offering them lower contributions. AG2R Prévoyance would then be obliged to cover a rising share of “bad risks,” which would increase the cost of coverage. The constraints arising from the regime’s heightened degree of solidarity justify AG2R Prévoyance’s exclusive right to manage the scheme. Removing the transfer clause would prevent it from accomplishing “the tasks of general economic interest which have been assigned to it under economically acceptable conditions.”

With this decision, the Court gave its blessing to the social partners to promote high-quality social policy for the benefit of all the sector’s employees, as provided for in the supplementary scheme for healthcare costs rendered compulsory for all employees in the French traditional bakery sector. ■

(1) Case C-437/09

(2) Case C-67/96

(3) Treaty on the Functioning of the European Union

Les travaux de la Charte entrent dans une nouvelle phase

Depuis le mois de janvier et durant tout cet été, les travaux de l'Ipse devant aboutir à une Charte européenne de la protection sociale solidaire se poursuivent. Le groupe de travail chargé de son élaboration s'est réuni mensuellement en 2011 pour réfléchir sur ce qui caractérise les entreprises de protection sociale solidaire.

De nombreuses réflexions ont été menées dans les locaux de l'Ipse pour faire ressortir les forces et atouts dont disposent en commun les groupes paritaires, les mutuelles, les coopératives. Après avoir mené des discussions fructueuses sous forme de brainstorming, l'Ipse et son groupe de travail, soutenu

par la Commission Europe, rentrent désormais dans une phase de synthèse permettant de rédiger le plus précisément possible un certain nombre d'engagements reflétant la performance économique de ces entreprises tout en soulignant la finalité sociale qui les caractérise.

Le 22 septembre prochain, le Conseil d'orientation de l'Ipse, composé de différents partenaires européens de l'Ipse se réunira avec le groupe de travail afin de donner à cette Charte toute sa dimension européenne. L'objectif reste pour l'Ipse de présenter un premier texte abouti lors de son conseil d'administration, en novembre prochain. ■

Synergie sur les soins transfrontaliers



La dernière Commission Synergie de l'Ipse a reçu le 10 mai dernier au siège de la FNMF Nicolas Pradalié de la DG SANCO de la Commission européenne pour discuter de la nouvelle directive relative aux droits des patients en matière de soins transfrontaliers.

Les 3 objectifs de cette directive, qui entrera en vigueur en 2013, sont : 1° Aider les patients à exercer leurs droits au remboursement pour des soins de santé dans un autre pays de l'UE (Information renforcée, règles claires de remboursement, etc.); 2° Fournir une assurance sur la sécurité et la qualité des soins de santé transfrontaliers (transparence sur les standards, etc.); 3° Etablir une coopération formelle entre systèmes de santé (Reconnaissance des prescriptions, Réseaux européens, etc.).

Si la Commission Synergie a salué l'avancée que représente cette directive et les conséquences concrètes qu'elle aura pour les patients, elle n'en a pas moins souligné la grande complexité du texte et de son application : les citoyens risquent en effet de ne pas saisir les avantages qu'apportent cette directive, faute de simplicité. **C'est donc du rôle des acteurs de ce secteur (Etat, organismes de protection sociale, etc.) de s'investir dans son application et de faire preuve de pédagogie pour informer le plus clairement les citoyens** ■

The work of the Charter enters a new phase

Since the month of January and throughout the summer, Ipse has continued its work on a European Charter of Solidarity in Social Welfare. The working group in charge of its drafting met monthly throughout 2011 to discuss and reflect on the defining factors of organizations involved in solidarity, including social welfare.

Many discussions were held within Ipse's walls to put into perspective the common strengths of paritarian organizations, mutuals, and cooperatives. After productive brainstorming sessions, Ipse and its working group, supported

by the European Commission, are now entering a phase in which to synthesize this information and draft, as precisely as possible, the most accurate reflection of the economic performance of these organizations, while emphasizing the social purpose that they embody.

On September 22nd 2011, the Policy Board of Ipse, composed of many of our European partners, will meet with the working group to give the Charter a European perspective. Ipse's aim is to present a working paper with its findings to the board of directors in November 2011. ■



Paquet législatif sur la gouvernance économique: décryptage des enjeux démocratiques

Par Cécile Barbier, Chargée de recherche à l'Observatoire social européen

Fruit des travaux d'un groupe composé des principaux acteurs économiques européens, la nouvelle gouvernance économique développe ses premiers effets depuis le 1^{er} janvier dans le cadre du Semestre européen «de coordination des politiques économiques et budgétaires».

Parallèlement, la plus importante révision des règles de l'Union économique et monétaire (UEM) s'inscrit dans le «paquet» de six propositions législatives, présentées par la Commission européenne le 29 septembre 2010. Cette réforme porte principalement sur le durcissement du Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Depuis octobre 2010, le Conseil européen appelle à l'adoption rapide de ces propositions législatives, ce qui entraîne un processus de négociations peu accessible aux opinions publiques européennes. L'exigence de la conclusion d'un Pacte de compétitivité par l'Allemagne avait contribué à semer le trouble tandis que le processus d'adoption du «paquet législatif» suivait son cours en toute discrétion.

L'Union économique et monétaire est un projet élitiste «top-down», conçu à la base par des banquiers centraux réunis dès 1989 au sein du comité Delors. Poursuivant dans la même voie, la nouvelle gouvernance économique porte sur le renforcement des mécanismes de surveillance et de sanctions définis par le Pacte de stabilité et de croissance. Dans l'édifice européen, l'architecture de l'UEM est un étage distinct doté d'une institution supra-

nationale indépendante, la Banque Centrale Européenne (BCE). La BCE est impliquée dans le processus législatif en cours d'adoption. Selon son président, il s'agit de compléter l'actuelle Fédération monétaire de l'équivalent d'une fédération budgétaire en termes de contrôle et de surveillance de l'application des politiques en matière de finance publique. Le rôle de la BCE est également déterminant et déterminé dans l'imposition de mesures d'austérité comme voie unique de restauration de la confiance des marchés. Le prix Nobel d'économie Paul Krugman s'interroge non sans raison sur la «sagesse» de la BCE dans la poursuite de ces mesures aggravant la situation.

La société civile européenne organisée en faveur d'un «consensus le plus large possible»

Depuis l'adoption du traité de Maastricht en 1992 et l'organisation des premiers référendums sur les règles fondatrices de l'Union, les politologues ne cessent de dénoncer le déficit démocratique de l'Union européenne. Avec son livre blanc sur la gouvernance européenne de juillet 2001, la Commission avait tenté de doter d'une nouvelle légitimité l'action de l'Union en consultant la « société civile européenne » lors de la phase d'élaboration de ses propositions. Près de 10 ans plus tard, la Commission décide dès le mois de mai 2010 de consulter le Comité économique et social européen (CESE)

sur la nouvelle gouvernance économique, une consultation certes non obligatoire. De l'avis du CESE adopté en février dernier, l'approche et le calendrier choisis par la Commission (...) «suscitent quelques perplexité. Il s'agit là de facteurs qui non seulement portent préjudice à ce que le consensus le plus large possible se dégage autour du processus lancé dans les institutions communautaires et l'opinion publique, mais qui pourraient également obscurcir l'objet même de la coordination proposée » (1). L'obscurité s'est encore accrue à la suite de la proposition d'un Pacte sur la compétitivité par l'Allemagne en février 2011.

Les innovations du Paquet législatif de la Commission européenne

Fin septembre 2010, la Commission européenne présente ses propositions. Selon le communiqué de la Commission, il s'agit du «plus important renforcement de la gouvernance économique de l'UE et de la zone euro depuis le lancement de l'union économique et monétaire». Les propositions législatives renforcent les mécanismes de surveillance budgétaire et de sanction en y intégrant l'évolution de la dette en plus de l'évolution du déficit. Il s'agit d'une première innovation. Le durcissement du Pacte de stabilité et de croissance est complété d'une procédure permettant l'adoption de sanctions spécifiques pour les Etats membres de la zone euro. Deuxièmement, la Commission propose d'instaurer un système



La Banque centrale européenne (BCE)

de surveillance des politiques macro-économiques en ajoutant un nouveau volet au Pacte de stabilité et de croissance et la mise en place d'une procédure pour déficit macro-économique excessif pouvant conduire à l'adoption de sanctions pour les pays de la zone euro. Sur le plan institutionnel, elle propose un vote à la «majorité inversée» pour l'imposition des sanctions. En clair, une sanction sera considérée comme adoptée à moins que le Conseil ne la rejette à la majorité qualifiée. Il s'agit de l'introduction d'une «majorité qualifiée de blocage» en ce que si les Etats membres ne s'opposent pas à la proposition de la Commission en statuant à la majorité qualifiée, celle-ci est réputée adoptée. Cette procédure reviendrait à rendre quasi automatique les sanctions imposées.

Dans son avis sur la gouvernance économique adopté en février 2011, la BCE, qui n'exclut pas une révision ultérieure des traités, se disait préoccupée par le fait que les propositions de la Commission n'assuraient pas un degré d'automatisme suffisant. Mais par rapport à la situation actuelle, elle apprécie que la Commission présente au Conseil des

propositions et non des recommandations mais aussi de l'introduction du «vote à la majorité inversée». La BCE considère donc que les mécanismes conduisant aux sanctions pourraient être renforcés. Le président de la BCE avait d'ailleurs demandé aux parlementaires européens d'oeuvrer en ce sens. Et les députés européens de la commission affaires économiques et monétaires l'ont suivi le 19 avril dernier. Le 20 avril, ces mêmes députés ont décidé d'entamer les négociations sur la base de ces rapports et de débiter le jour même un premier trilogue. Cette décision a été adoptée par 26 voix contre 14, reflétant les tensions apparues au moment de l'approbation des six rapports parlementaires. Malgré l'ampleur des enjeux, ces négociations n'ont aucune visibilité. Les textes soumis à son vote sont l'aboutissement de ces trilogues. Le Parlement européen a déjà reconnu «l'absence potentielle de transparence et de légitimité démocratique» dans les «accords rapides». Le texte relatif aux modalités de l'application de la procédure législative ordinaire n'envisage le recours à ce procédé que pour des textes techniques.

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance est pourtant un dossier politique par excellence.

Le risque de la tyrannie d'une majorité disparate

Confrontés aux limites de leur capacité d'action politique, les dirigeants européens auraient tort de se montrer insensibles à l'expression spontanée du mouvement d'indignation en Espagne, en Grèce, au Portugal, en France, en Belgique et ailleurs. Cette indignation peut être lue comme un refus de sombrer dans l'anti-européisme tout autant que comme une impérieuse expression de la nécessité de «re-politiser le politique» et d'émanciper les structures décisionnelles tant nationales qu'euro-péennes de la tutelle des marchés et de ses acteurs économiques et financiers. Dans ces conditions, le choix de figer dans le droit quasi constitutionnel de l'Union une doctrine économique conduisant à la dépossession partielle de la définition de politiques essentielles au niveau national peut-il réalistement être pris ? Pourtant, le 23 juin, le Parlement européen a adopté les six rapports, les votes reflétant de courtes majorités (2). L'approbation du «paquet» en tant que tel est quant à elle reportée à la session plénière du mois de juillet 2011. L'adoption de ce paquet par une majorité du Parlement européen ne reflétant pas un large consensus serait plus que problématique. D'abord, parce qu'elle comporte le risque d'être interprétée comme la tyrannie d'une majorité disparate loin de refléter un choix mûrement réfléchi, assumé et compatible avec le kaléidoscope des réalités et identités politiques nationales. Ensuite, parce que le paquet législatif comporte 5 règlements. Cela signifie qu'ils seraient directement applicables dans les Etats membres. A l'avenir le non

respect d'engagements pris dans le cadre du «Pacte sur l'euro plus» pourrait conduire *in fine* à l'adoption de sanctions financières en tout cas pour les Etats membres de la zone euro. Cette perspective en elle-même pourrait suffire à imposer des «réformes impopulaires» voulues par les marchés.

Pourquoi tant de hâte ?

Depuis le mois d'octobre 2010, le Conseil européen crée un sentiment d'urgence. Le 21 juillet 2011, la «Déclaration des chefs d'Etats ou de gouvernements de la zone euro et des institutions européennes» maintient son credo «*Les déficits publics dans tous les pays, à l'exception de ceux bénéficiant d'un programme, seront ramenés sous le seuil de 3 % d'ici 2013 au plus tard*». Il faut rappeler que les programmes sont assortis d'une conditionnalité drastique portant principalement sur la réduction des dépenses sociales que ne modifient en rien les décisions du 21 juillet. A nouveau, la Déclaration appelle «à la mise au point rapide du paquet législatif sur le renforcement du Pacte de stabilité et de croissance et sur la nouvelle surveillance macroéconomique». Pourquoi tant de hâte ? Divisé, le Parlement européen renforce le mécanisme conduisant aux sanctions financières après sa transformation en allié le plus déterminé de la BCE. Il s'agit là d'un curieux positionnement exprimant un soutien au principe de l'avènement de la «Fédération budgétaire», évoquée par le Président de la BCE. La mutation du cadre de l'UEM en ce qui peut s'apparenter à une «fédération budgétaire coercitive» est tout sauf anodine. La centralisation proposée du pouvoir coercitif au sein de la Commission européenne en est l'élément le plus marquant. Le renforcement de ses pouvoirs par l'insertion d'un droit de proposition dont le contenu ne pourra être modifié que par une décision un-



http://www.ose.be/EN/publications/ose_paper_series.htm

nime du Conseil est potentiellement lourd de conséquence. Le Conseil ne pourra s'opposer aux sanctions de la Commission que par un vote à la majorité qualifiée. Ces procédures sont-elles compatibles avec les traités actuels ? Non élue, la Commission disposera-t-elle de la légitimité nécessaire à l'imposition de sanctions financières quasi automatique ? L'activation du critère de la dette publique en plus de celui du déficit a-t-il un sens alors que l'austérité préconisée et qui serait en quelque sorte pérennisée s'avère inefficace ?

Avant l'adoption finale du paquet législatif, prévue au PE pour le 14 septembre 2011, ne vaudrait-il pas mieux vérifier si la mutation du cadre de l'UEM qu'il induit ne s'effectue pas en violation même des règles européennes aujourd'hui en vigueur ? On pourrait à tout le moins s'attendre à ce que la révision du pacte économique se fasse dans le respect du principe de transparence tant au niveau national qu'euroéen. Mieux, qu'en cas de doute, il fasse l'objet d'une authentique révision préalable des traités. La révision des traités européens et des

dogmes qu'ils contiennent semble être une impérieuse nécessité. Il convient en effet de clarifier le doute fondateur quant à la nature de l'Union : aujourd'hui l'Union européenne n'est pas un Etat et encore moins un Etat fédéral, ce que recouvre le concept trompeur des «Etats-Unis d'Europe». Si elle avait pour vocation de se transformer en une Union fédérale, cela nécessiterait une profonde révision des traités. Il est indispensable de tirer les leçons de la crise financière et de re-concevoir les traités dans une perspective susceptible de réconcilier la construction européenne avec ses différentes composantes nationales et sub-nationales.

L'une des difficultés de la crise financière était la question de savoir qui serait le prêteur de dernier ressort. A partir de la gestion de la crise financière et du rôle de la BCE, des propositions de réformes les plus urgentes et dessinant de nouvelles perspectives méritent d'être discutées. Il en va ainsi de la proposition de la création d'un Trésor européen capable d'émettre des eurobonds mutualisant les dettes souveraines des pays les plus endettés et libérant les peuples du poids d'en assumer seuls le fardeau et contribuant aussi à terme à une véritable réorientation à la hausse du budget européen favorisant l'investissement public (3). Il faut également mentionner l'initiative de députés allemands, membres de la commission des finances, qui proposent «une Union de compensation européenne – l'Union monétaire 2.0» (4).

Rédigé par des députés de sensibilité écologiste et de gauche, cette proposition a le mérite de prendre également en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Ces propositions sont importantes car elles démontrent que de réelles alternatives sont possibles face à la pérennisation du régime disciplinaire d'austérité qu'impliquerait l'adoption du «paquet législatif». ■

(1) Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: améliorer la coordination des politiques économiques au profit de la stabilité, de la croissance et de l'emploi — des outils pour renforcer la gouvernance économique de l'UE» — COM(2010) 367 final, 469e session plénière des 16 et 17 février 2011, Rapporteur : Stefano Palmieri. <http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do>

?uri=OJ:C:2011:107:SOM:FR:HTML

(2) Les textes adoptés le 23 juin comprennent les modifications apportées par le PE aux textes déposés par la Commission européenne fin septembre 2010. Après l'échec du trilogue du 30 juin, les votes sur les résolutions législatives furent retirés de l'ordre du jour de la session plénière de juillet. Ils sont programmés pour la session plénière du mois de septembre 2011, soit quelques jours seulement après la pause estivale

(3) Prêteur en dernier ressort et Trésor européen : dessiner un avenir à l'architecture financière de l'Union, Frédéric Ménager, Eurocité, 28 janvier 2011.

(4) «Une Union de compensation européenne – l'Union monétaire 2.0», Lisa Paus et Axel Troost, mars 2011. Traduit par le service linguistique du Parlement allemand, le texte est en Allemand, français et anglais - <http://www.axel-troost.de/article/5211.eine-europaeische-ausgleichsunion-a-8211-die-waehrungsunion-2-0.html>.



La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire

Par Philippe Frémeaux *éditorialiste au magazine Alternatives Economiques*

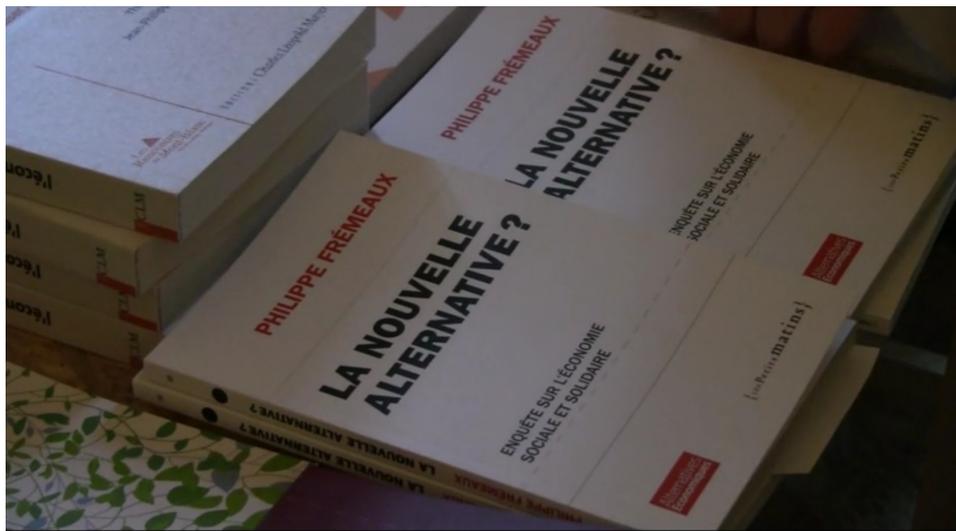
Avec «*La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*», Philippe Frémeaux, *éditorialiste au magazine Alternatives Economiques et président de la société coopérative éponyme, a voulu lancer un pavé dans la mare*. Son point de départ est le suivant : l'économie sociale et solidaire est-elle bien cette nouvelle alternative au capitalisme vantée par certains de ses promoteurs. Certes, son objectif premier n'est pas de dégager du profit, mais de produire des biens et services utiles à tous. Issue d'initiatives citoyennes, elle apporte la preuve que la recherche de l'enrichissement personnel n'est pas l'unique motif qui puisse donner envie d'entreprendre. Constitue-t-elle pour autant une force politique, un mouvement susceptible de transformer profondément notre

économie et notre société ? Sa gouvernance, qui se veut démocratique, est-elle vraiment exemplaire ? A-t-elle vocation à s'étendre, à se généraliser ? Enfin, cette généralisation est-elle souhaitable ? Autant de questions auxquelles Philippe Frémeaux répond dans ce livre, nourri de nombreux exemples. Pour lui, il est temps de regarder «l'ESS» telle qu'elle est, et non dans sa version idéalisée : c'est à cette condition qu'il est possible d'apprécier dans quelle mesure et à quelles conditions elle peut contribuer à transformer l'économie. Nous reproduisons ci-dessous la conclusion de son ouvrage :

On a vu au fil de ce livre que l'économie sociale et solidaire comprend des organisations parfois peu spé-

cifiques dans leur offre et dont la gouvernance n'est pas toujours un modèle, mais aussi des organisations qui jouent une fonction majeure d'innovation et de réparation sociales ou qui s'efforcent tout simplement d'offrir le meilleur service au meilleur prix à leurs adhérents, sociétaires ou coopérateurs, ce qui n'est déjà pas si mal !

En dépit de ses limites, de ses contradictions, l'économie sociale et solidaire démontre en actes qu'il y a la place pour d'autres logiques économiques et sociales que la seule recherche du profit. Elle peut se révéler innovante et réparatrice, réformatrice et radicale. Elle constitue alors une utopie en marche, une utopie dont les fins sont dans les moyens qu'elle met en œuvre, dans les services qu'elle rend, et dans la manière de les rendre, ici et maintenant.



En librairie et sur : www.alternatives-economiques.fr

Incarne-t-elle pour autant les prémisses d'une Autre économie avec un grand A ? Une économie où toute contradiction d'intérêts aurait disparu, un ordre social débarrassé de la logique d'accumulation sans fin du capital, où le désir de coopération et les joies de la convivialité auraient succédé au désir de domination et à l'adrénaline de la compétition ? Certains nouveaux utopistes voudraient le croire, qui prônent non plus l'abondance dans une société sans classe, comme dans le vieux mythe communiste d'hier, mais une sobriété volontaire, compatible avec les exigences nées de la crise écologique, dans une société où les désaccords, devenus constructifs, seraient résolus via des procédures douces.

Vingt ans étant passés depuis la chute du mur de Berlin, le travail de deuil est terminé. Il est à nouveau permis de s'autoriser à rêver d'une bonne société. Reste à ne pas trop attendre de l'économie sociale et solidaire : ses organisations, pour être une partie de la solution, peuvent être aussi une partie du problème. Elles tirent vertu du fait qu'elles ne recherchent pas le profit à la différence des sociétés de capitaux. Mais la quête de la puissance comme fin en soi, la pratique autoritaire du pouvoir, la recherche de

l'enrichissement personnel, l'indifférence aux conséquences écologiques de l'activité qu'on y rencontre parfois constituent des dérives tout aussi inquiétantes pour qui se fixe pour objectif de transformer l'économie dans ses modes de gouvernance comme dans ses finalités.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire concourent à la démocratisation de l'économie par le seul fait de leur existence, qui introduit du pluralisme dans un monde dominé par les sociétés de capitaux. C'est pourquoi il faut les faire grandir, en multiplier le nombre. Pour autant, l'enjeu n'est pas d'étendre l'économie sociale et solidaire au point de la rendre hégémonique. Cet objectif n'est ni possible, ni souhaitable.

«...Mais il faut aller au-delà et agir, c'est une évidence, au côté d'autres forces sociales, dans le champ politique, syndical, associatif...»

Les militants de l'économie sociale et solidaire qui partagent une volonté de

transformation sociale ne doivent donc pas imaginer, ou faire semblant de croire, que la dynamique de l'économie sociale et solidaire réelle - comme on parlait hier de «socialisme réel» -, puisse suffire à faire advenir leurs rêves.

Tous ceux qui, dans l'économie sociale et solidaire, souhaitent aller vers une économie plus démocratique, plus juste et plus soutenable doivent donc poursuivre un travail critique permanent au sein de leurs propres organisations, en regard des fins qu'elles affirment poursuivre et des règles de gouvernance qu'elles prétendent appliquer.

Mais il faut aller au-delà et agir, c'est une évidence, au côté d'autres forces sociales, dans le champ politique, syndical, associatif. Avec deux objectifs. Le premier est de s'assurer que les conditions de production et de financement des biens publics indispensables à la qualité de notre vie individuelle et collective - éducation, santé, action sociale, environnement, culture, etc. - assurent un égal accès de tous à des services de qualité. Le second est d'obtenir que les règles du jeu économique conduisent tous les acteurs à adopter des stratégies moins court-termistes, plus soutenables et plus respectueuses des différentes parties prenantes. ■

Plus d'un européen sur trois aurait plus de 65 ans en 2060

L'office statistique européen – EUROSTAT – vient de publier ces prévisions sur le vieillissement de la population de l'Union européenne et sa diminution à l'horizon 2060.

Le vieillissement : la part des plus de 65 ans passerait de 17,4% en 2010 à 29,5% en 2060, celle des 80 ans et plus de 4,6% à 12%.

Quelques variations assez sensibles : la part des 65 ans et plus serait de 22% en Irlande, 24,5% au Royaume Uni, 25% en Belgique, 26,6% en France et au dessus de la moyenne viennent l'Allemagne avec 32,5%, la Roumanie avec 34,8%. Pour les 80 ans et plus, citons Chypre 9,2%, la France 11% et au dessus de la

moyenne l'Espagne 14,2%, l'Italie 14,1% et l'Allemagne 13,5%.

Quant à la croissance démographique au cours de la même période, la population devrait s'accroître en Irlande + 46%, au Royaume Uni +27%, en Belgique +24%, en Suède +23% alors que les déclinés les plus marqués concernent la Bulgarie - 27%, la Lettonie - 26%, l'Allemagne et la Roumanie - 19%.

Les pays les plus peuplés seraient alors en 2060 le Royaume-Uni avec 79 millions d'habitants, la France 74 millions, l'Allemagne ne compterait plus que 66 millions de personnes. ■



12 leviers pour relancer le marché unique

Suite à sa consultation lancée sur le marché unique à la fin 2010, la Commission européenne a adopté le 13 avril dernier l'Acte pour le marché unique, soutenu par Michel Barnier, commissaire en charge du Marché unique et des services. Cet acte a pour objectif de relancer le marché unique par douze «leviers de croissance, de compétitivité et de progrès social» :

- L'accès au financement pour les PME
- La mobilité des travailleurs au sein du marché unique
- Les droits de propriété intellectuelle
- Les consommateurs, acteurs du marché unique
- Les services: renforcer la normalisation
- Des réseaux européens plus forts
- Le marché unique numérique
- **L'entreprenariat social**
- La fiscalité
- **Plus de cohésion sociale dans le marché unique**
- L'environnement réglementaire des entreprises
- Les marchés publics

On relèvera notamment la reconnaissance des différents statuts de l'économie sociale et la volonté de clarifier les règles encadrant les SSIG et SIEG par une communication. La Commission fera à la fin 2012 le point sur l'état d'avancement du présent plan d'action et présentera son programme pour la prochaine étape. ■

In 2060, more than one out of three Europeans will be over 65 years of age.

Eurostat, the European statistical office, has published these forecasts on how the EU's population will age, increase and the decline by 2060.

Ageing: the percentage of over-65s will increase from 17.4% in 2010 to 29.5% in 2060, whilst the proportion of those aged 80 or over will rise from 4.6% to 12%.

There are some quite stark variations: the percentage of those aged 65 and over will be 22% in Ireland, 24.5% in the United Kingdom, 25% in Belgium, 26.6% in France, whilst exceeding the average will be Germany with 32.5% and Romania with 34.8%. The figures for people

aged 80 or over show 9.2% for Cyprus, 11% for France and, exceeding the average, Spain with 14.2%, Italy 14.1% and Germany 13.5%.

In terms of demographic growth over the same period, the population is set to grow by 46% in Ireland, 27% in the UK, 24% in Belgium and 23% in Sweden, whilst the most marked declines will be seen in Bulgaria (-27%), Lithuania (-26%), and Germany and Romania (both with -19%).

The most populated countries in 2060 will therefore be the United Kingdom with 79 million inhabitants and France with 74 million, whilst Germany's population will number a mere 66 million. ■

Twelve levers to kick-start the Single European Market

Following the consultation on the Single European Market begun in late 2010, on April 13 the European Commission adopted the Single Market Act, supported by Michel Barnier, the European Commissioner for Internal Market and Services. This act aims to revive the Single Market by twelve instruments of “growth, competitiveness and social progress” :

- Access to finance for SMEs
- Mobility for citizens on the single market
- Intellectual property rights
- Consumer empowerment
- Services: strengthening standardisation
- Stronger European networks
- The digital single market
- Social entrepreneurship
- Taxation
- More social cohesion on the single market
- Business environment
- Public procurement

Among the actions can be noted the recognition of the different statuses in social economy and the desire to clarify the rules surrounding SSGIs and SGEIs through a communication. The Commission will take stock of the progress of the action plan at the end of 2012 and present its program for the next step. ■

Un autre regard sur le devenir des retraites

La présidente de la section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté» du CESE, **Leila Kurki** a affirmé «qu'en vue du vieillissement de la population européenne, la stratégie de loin la plus efficace consiste à exploiter au mieux les potentiels d'emplois disponibles».

C'est lors de la réunion des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales réunie le 7 juillet à Sopot (Pologne) que la finlandaise a jugé «tout simplement inefficace» les efforts déployés pour accroître le taux d'activité des personnes âgées en modifiant

les systèmes de retraite par l'affaiblissement des conditions d'ouverture des droits ou le recul de l'âge légal du départ à la retraite.



Pour cette personnalité du CESE «si l'objectif consiste à relever l'âge de départ à la retraite, il faut s'assurer que les travailleurs peuvent et veulent travailler plus longtemps [...] ; il faut adapter les conditions et l'environnement de tra-

vail à des travailleurs d'âges différents et lutter contre la discrimination et les jugements de valeur négatifs à l'égard des travailleurs plus âgés». ■

Another perspective on the future of pensions

Leila Kurki, President of the EESC's section for «Employment, Social Affairs and Citizenship», said that “by far the most effective response to an ageing population in Europe is to make full use of available employment potential”.

At a meeting of Ministers for Labour and Social Affairs on 7 July in Sopot (Poland), the Finn pointed out that boosting employment among older people by making changes to pension systems, tightening pension conditions, weakening pension rights or raising the statutory retirement age “would simply not work”.

According to Ms. Kurki “If the aim was to raise the retirement age, it was necessary to ensure that people were able and willing to work for longer [...] Working conditions and the working environment must be adapted to suit workers of different ages. Discrimination and negative value judgments against older workers must be combated». ■



Le Bilan social de l'Union européenne 2010

Le 30 mai dernier s'est tenue au Comité économique et social européen (CESE) une conférence présentant l'ouvrage **Le bilan social de l'Union européenne 2010**. Comme chaque année, l'Observatoire social européen et l'Institut syndical européen publie en effet un ouvrage collectif rassemblant différentes contributions pointant la situation sociale de l'Union européenne de l'année écoulée.

D'une manière globale, l'ouvrage évoque trois raisons majeures qui ont marqué l'année 2010 : les difficultés budgétaires croissantes des Etats membres, la fin de la stratégie de Lisbonne lancée en 2010 ainsi que l'adoption de la nouvelle stratégie décennale «UE 2020», et enfin les premières étapes de l'application du traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009.

Lors de la conférence de présentation de l'ouvrage, Philippe Pochet a tout d'abord souligné le fait que nous sommes rentrés depuis 2010 dans une phase de «revanche du banquier central» : comme dans les années 1995-2000, l'idéologie dominante est que le social doit s'adapter au reste, ce qui s'exprime par la destruction des Etats providences, un passage des politiques sociales.

Pour David Natali, l'année 2010 a été marquée par un changement de crise, un changement de stratégie UE (UE 2020, pacte de compétitivité), les plans d'austérité, un focus renouvelé sur les salaires et le rôle clé des marchés financiers avec des attaques de la dette souveraine. Selon lui, un rééquilibrage entre l'Union européenne et les Etats membres s'est opéré : plus de Keynes au niveau de l'UE, plus de Smith au

niveau des Etats membres. L'Union européenne a en définitive besoin d'un budget plus conséquent et il est donc nécessaire de trouver d'autres instruments financiers (plus de régulation, taxe Tobin).

Jacques Lecacheux a avancé de son côté que la stratégie d'austérité n'avait aucune chance de résoudre la crise actuelle. Une hétérogénéité très forte de la zone Euro se faisait déjà ressentir avant la crise et est d'autant plus forte aujourd'hui. Tous les pays font actuellement face à la crise, mais derrière des réponses d'apparence coordonnées, les plans de relance sont très hétérogènes, or il faut des réponses collectives pour une sortie collective de la crise et relancer le marché intérieur et non à tout prix la compétitivité. Il faut donc des stratégies coordonnées pour un gouvernement économique de la zone euro, rééquilibrer les balances courantes et un fédéralisme fiscal.

Bart Vanhercke a analysé la nouvelle stratégie UE 2020 en avançant qu'au premier abord, cette stratégie semble redonner de l'importance aux questions sociales et pouvoir offrir de nouvelles opportunités (emploi, protection et inclusion sociales, objectifs de réduction de la pauvreté), mais elle laisse en même temps planer de sérieux risques, notamment sur la dominance des considérations économiques, la réduction de l'inclusion sociale et l'avenir incertain de la méthode d'ouverture de coordination sur les questions sociales. Aux acteurs sociaux de favoriser une importante coopération pour que la dimension sociale de la stratégie UE 2020 ne soit pas qu'une simple contradiction.

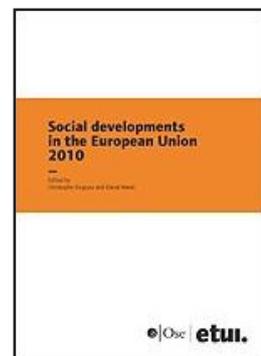
Dans son analyse, Frank Vandembrouk

prévoit que l'investissement social de long terme ne doit pas être victime des politiques de courts termes, tels les plans d'austérité. La stratégie 2020 peut fournir un cadre utile pour concilier les considérations de court et long termes à condition que la stratégie d'investissement social soit ancrée dans une politique macroéconomique et budgétaire. Les pays doivent donc poursuivre une politique budgétaire et un investissement social, avec un soutien important de la part de l'Union européenne.

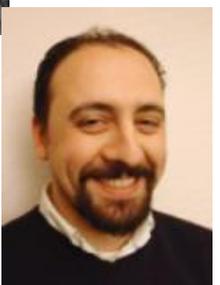
Pour clore la conférence, Georges Dassis a affirmé que si l'on veut que la stratégie UE 2020 réussisse, il faut mettre le budget européen au service de cette stratégie. Il est donc nécessaire de revoir le mode de financement de l'Union européenne. ■

Bilan social de l'Union européenne. 2010.

Sous la direction de Christophe Degryse et David Natali
OSE / ETUI, Bruxelles, 2011



Christophe Degryse,
Journaliste indépendant,
collaborateur à l'OSE



David Natali,
Directeur scientifique
à l'OSE, domaines
d'expertise : Réforme des
retraites

Social Developments in the European Union 2010

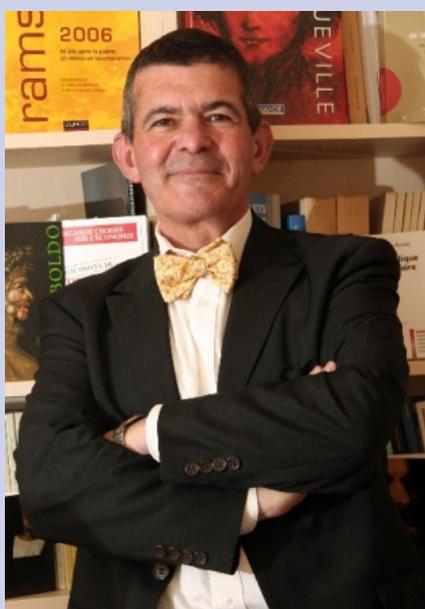
On 30 May, the European Economic and Social Committee (EESC) hosted a conference marking the publication of 'Social Developments in the European Union 2010'. Every year, the European Social Observatory and the European Trade Union Institute publish a joint report containing various contributions analysing the social policy issues that featured on the European agenda during the past year.

The report set out three key issues that marked 2010: the increasing budgetary difficulties suffered by Member States, the end of the Lisbon Strategy launched in 2000 coupled with the adoption of the new ten-year 'EU 2020' strategy and, finally, the first steps in the implementation of the Lisbon Treaty, which came into force on 1 December 2009.

At the conference, Philippe Pochet began by explaining that 2010 saw us enter a phase he dubbed 'the revenge of the central banks'. Just as in the period between 1995 and 2000, the dominant ideology sees social issues forced to adjust to all other considerations, leading to the destruction of welfare states and the disintegration of social policies.

For David Natali, 2010 was marked by a change in the crisis and in the EU's strategy (with EU 2020 and the competitiveness pact), austerity measures, a renewed focus on salaries and the key role of financial markets and attacks on sovereign debt. In his view, the balance between the European Union and its Member States shifted, with more Keynesian economics applied at EU level and a more

Smithian approach at national level. All told, the EU needs a larger budget, meaning that other financial instruments - more regulation, the Tobin tax - must be found.



Jacques Lecacheux,
Teacher who has passed aggregation of Universities, Economy, at the University of Po and the Countries of Adour

Jacques Lecacheux, meanwhile, stated his view that the austerity strategy offers no chance of resolving the current crisis. Acute differences between economic situations existed in the Euro Zone before the crisis and have been made worse since. Every nation now finds itself confronted with the crisis, but under the coordinated surface responses recovery plans are discordant. Yet, if Member States are to pull out of the crisis together and kick-start the internal market, joint solutions – and certainly not competition – are called for. Coordinated strategies for econo-

mic governance of the Euro Zone, a rebalancing of current accounts and a federal tax structure are therefore required.

Bart Vanhercke analysed the new 2020 strategy, suggesting that at first glance, the strategy appears to place renewed importance on social issues and offer new opportunities (employment, social protection and inclusion, poverty reduction goals). However, at the same time, it leaves some serious risks hanging in the air, such as the dominance of financial considerations, reduced social inclusion and the uncertain future of the Open Method of Coordination in relation to social issues. It is up to social partners to cooperate closely to ensure that the social dimension of the EU 2020 strategy does not simply become an oxymoron.

In his analysis, Frank Vandembrouk warned that long-term social investment must not fall victim to short-term policies, such as the austerity plans. The 2020 strategy may provide a useful framework for reconciling short- and long-term considerations, provided that the social investment strategy is anchored to a macroeconomic and budgetary policy. Nations must therefore pursue a budgetary policy and social investment with significant support from the European Union.

Closing the conference, Georges Dassis claimed that, if the EU 2020 strategy is to succeed, the European budget must be made to work in support of it. The European Union's financing model therefore needs to be re-examined. ■

Ouverture de la présidence polonaise



Donald Tusk, Premier ministre polonais

La Pologne assure, pour la première fois depuis son entrée dans l'Union Européenne en 2004, la Présidence du Conseil de l'Union Européenne depuis le 1er Juillet 2011, et ce pour 6 mois. Elle succède à la Présidence hongroise et fait partie du trio composé de la Pologne, du Danemark et de Chypre. La Pologne s'est fixé trois priorités : l'intégration européenne en tant que source de croissance, une Europe sûre et une Europe bénéficiant de l'ouverture.

Pour stimuler la croissance économique, la Pologne souhaite développer le marché intérieur à l'aide de l'e-commerce mais aussi en soutenant les PME. Elle souhaite également renforcer la gouvernance économique, réformer la Poli-

tique Agricole Commune et finaliser le cycle de Doha en ce qui concerne la politique commerciale commune. Un des outils permettant le soutien de cette croissance serait le budget pluriannuel 2014-2020.

La sûreté de l'Europe passera par une meilleure gestion des frontières extérieures et une augmentation des capacités militaires et civiles de l'Union Européenne tout en assurant le dialogue avec l'OTAN.

La politique d'élargissement devrait quant à elle favoriser la Croatie, la Turquie, l'Islande ainsi que les Balkans occidentaux et permettra d'entamer un partenariat avec la Russie et d'approfondir les rapports avec l'Orient. ■

Un jeune sur deux prêt à travailler à l'étranger

La Commission Européenne a publié une enquête Eurobaromètre consacrée à la mobilité des jeunes européens : 53% des jeunes interrogés affirment qu'ils sont prêts à travailler dans un autre Etat membre, alors qu'actuellement la mobilité professionnelle n'est que de 3%.

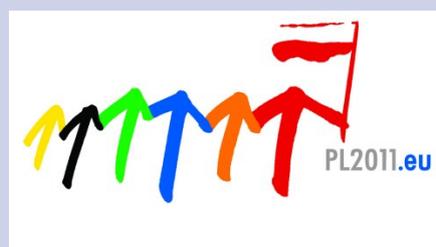
Ils sont toutefois un peu plus nombreux à l'envisager pour une période limitée (28%) que pour une longue période (25%) et les plus diplômés (55%) sont plus enclins à vivre à «l'étranger» que ceux issus du premier cycle de l'enseignement secondaire (33%). ■



Half of young people ready to work abroad

The European Commission published a Eurobarometer survey on the mobility of young Europeans: 53% of respondents said they are willing to work in another Member State, whereas now only 3% of young people are working abroad. However, they are slightly more to consider it for a limited period (28%) than for a long period (25%) and young people with a higher education qualification (55%) are more disposed to live abroad than those with a lower secondary level qualification (33%). ■

Opening of the Polish presidency



2010 Poland assumes the Presidency of the Council of the European Union since July 1, 2011 and for six months for the first time since its entry into the European Union in 2004. She succeeds the Hungarian Presidency and is part of the trio of presidencies composed of Poland, Denmark and Cyprus.

Poland has three priorities: European integration as the source of growth, a secure Europe and a Europe benefiting from the openness.

To stimulate economic growth, Poland wishes to develop the internal market by using e-commerce and supporting SMEs. The presidency also wants to strengthen

economic governance, reform the Common Agricultural Policy and finalize the Doha Round in the field of the common trade policy. One of the tools to support this growth would be the multi-annual budget for 2014-2020.

The security of Europe will go through a better management of external borders and a development of military and civilian capabilities of the European Union while ensuring dialogue with the NATO.

The enlargement policy should work to promote Croatia, Turkey, Iceland and the Western Balkans and should allow to enter into a partnership with Russia and deepen relations with the East. ■

Cinéma: L'Europe à la peine mais crée encore



Le cinéma vend sa culture sur le marché et tant pis si le navet marketé l'emporte sur le petit jardin des merveilles.

Avec 1 milliard d'entrées, l'union européenne arrive en 3ème position sur le marché mondial derrière l'Inde (2,9 milliards) et l'Amérique du nord (1,4 milliards), loin devant la Chine (220 millions).

La France au sein de l'UE arrive en tête (200 millions), devant le Royaume-Uni (173), l'Allemagne (146), l'Italie (111) et l'Espagne (109). Si l'on apprécie en fonction de la population, l'Irlande est le premier amateur du Grand Ecran devant la France. L'origine des films est éloquent. Le cinéma états-unien draine plus de 80% des spectateurs au Portugal, en Roumanie et à Chypre.

A l'inverse, il réalise 45% des entrées en France, où 52% des «parts de marché» sont nationales, suivi de la Turquie pour 45%. ■

Le Sens de l'âge Un film de Ludovic Viot

Ils sont six. Tous octogénaires. Ils témoignent intimement de leurs tentatives de s'adapter aux difficultés physiques et d'accepter les désirs qui changent. Leur longue expérience et leur soif de vie les incitent à se détacher des contraintes quotidiennes pour savourer un temps pour soi.

Il y a longtemps qu'ils ne sont plus des retraités. Ils sont retraités... de leur retraite. Ludovic Viot s'est plu à croiser leurs trajectoires existentielles. Pour nous les présenter, il s'est rendu présent à eux. Il a voulu qu'ils puissent s'exprimer authentiquement et donner le meilleur d'eux-mêmes. En arrêtant sa caméra sur la peau érodée de leurs visages lumineux, son film donne à écouter, à contempler, à méditer...

Ce film a été réalisé avec le soutien des institutions de retraite complémentaire des groupes AG2R La Mondiale et Prémalliance. ■

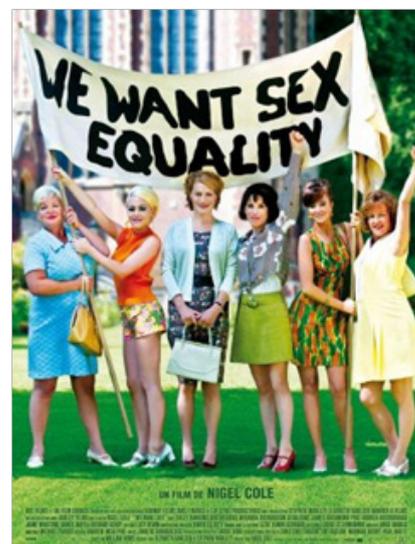


Made in Dagenham

Nous sommes en 1968. Dans l'Angleterre de sa Gracieuse Majesté, Rita O'Grady travaille à l'atelier de couture de l'usine Ford de Dagenham. Les horaires sont lourds, les conditions de travail éreintantes. Dans son film savoureux, Nigel Cole s'enflamme pour ces nouvelles suffragettes qui en ont assez d'être prises pour des sous prolétaires. Ainsi, les hommes qui bossent sur les mêmes chaînes gagnent plus, juste «sur leurs bonnes mines de machos»

La grève de Dagenham est entrée dans l'Histoire comme la première grève et parce que les femmes y ont gagné l'égalité de traitement.

Pourtant, 40 ans plus tard, les écarts entre les salaires (donc les retraites) d'un homme et d'une femme accusent dans l'UE un gouffre de 40%. ■

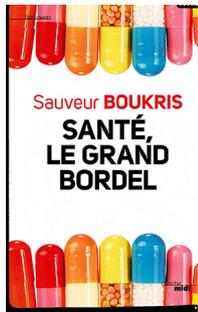


les ouvrières de Dagenham le 28 juin 1968

Santé Le grand bordel

Dr Sauveur Boukris

Aux éditions du Cherche-Midi, 2011



Suite à de nombreux changements de notre système de santé (dépassements d'honoraires, pénuries de médecin, fermetures d'hôpitaux etc.), les malades perdent beaucoup. L'accès aux soins étant de plus en plus difficile, nous pouvons nous demander si cela ne relève pas du commerce et si se soigner ne deviendra pas bientôt un luxe. Entre autres mauvaises réformes, la nouvelle loi «Hôpital, patients, santé et territoire» (HPST) risque de donner trop de pouvoir aux préfets sanitaires pour organiser les structures de soins. Pour le Dr Boukris, l'important reste de préserver notre sécurité sociale et de ne pas la laisser aux assurances privées.



Decent Pensions for Nurses

Hedva Sarfati

International Centre for Human Resources in Nursing, 2010



Il s'agit d'une étude exhaustive réalisée pour le conseil international des infirmières qui s'articule autour des retraites des infirmières sur un plan international. La question est posée de savoir comment concilier la protection de leurs droits à la retraite et un revenu correct, non seulement pour les infirmières, mais également pour toutes les personnes ayant une carrière dite «atypique». Hedva Sarfati propose sept directions à suivre pour donner une réponse à ces enjeux, comme par exemple mieux développer la portabilité des droits.

Une tombe au creux des nuages – Essai sur l'Europe d'hier et d'aujourd'hui

Jorge Semprun

Collection Climats. Editions Flammarion. 2010

Le décès récent de Jorge Semprun a fortement ému toutes celles et ceux qui vivent avec

passion les aventures de l'odyssée européenne.

Jorge Semprun, né en 1923 à Madrid, résistant en France puis déporté à Buchenwald, s'est engagé dans la périlleuse lutte anti franquiste mais aussi, ami de Branislav Geremek et de Vaclav Havel, il fut de tous les combats contre les totalitarismes.

Une tombe au creux des nuages, titre de ce livre est aussi celui d'un chapitre reprenant son allocution lors de sa remise du «prix de la paix», reçu à Saint-Paul de Francfort. «C'était en mars 1942, à Buchenwald, face à la cheminée massive du crématoire», Jorge Semprun se souvient d'un poème de Paul Celan : «Alors vous montez en fumée dans les airs, alors vous avez une tombe aux creux des nuages, on n'y est pas couché à l'étroit...»

Voici pour le nom de l'ouvrage mais découvrez tous ces textes qui sont des témoignages des années 40 à la construction européenne, du «siècle des totalitarismes» au «siècle des émancipations» pour un avenir commun.



Steuerung des betrieblichen Altersversorgung in Europa: garantierte Sicherheit ?

Gouvernance des retraites professionnelles en Europe: Sécurité garantie?

Otto Kauffmann et Sylvie Hennion

Aux éditions Springer, 2011



Les retraites professionnelles d'entreprise sont au centre de la politique sociale de l'entreprise, aussi pour compenser les restrictions apportées à la protection vieillesse légale par les réformes. La mise en place et la gestion des systèmes soulèvent de nombreuses questions juridiques, voire éthiques. La crise financière et économique a démontré l'importance des mécanismes de contrôle pour cette protection. L'analyse des synergies des partenaires sociaux, leur coopération, et la présentation des moyens d'action et des compétences accordées aux différents acteurs au niveau décisionnel et de contrôle sont un des objectifs de cet ouvrage trilingue (allemand, anglais et français).

L'individu, le collectif au cœur des nouvelles solidarités

«L'individu, le collectif, au cœur des nouvelles solidarités» : tel a été le titre et le sujet de la XXXVII^e Rencontre Ipse qui s'est déroulée à Varsovie les 4 et 5 Juillet 2011.

Cette manifestation s'est inscrite dans l'actualité des travaux de l'Ipse qui ont pour toile de fond la mise en œuvre de solidarités nouvelles afin de pérenniser et promouvoir la protection sociale solidaire. Le conseiller du Premier ministre polonais, Maciej Duszczak, a ouvert cette Rencontre Ipse au nom de la présidence polonaise de l'Union Européenne en faisant part d'une recherche d'adéquations entre développement économique (la Pologne reste en croissance assez forte) et l'expression de la solidarité sociale. Exercice pertinent mais difficile, tant cet Etat membre vit encore sous l'influence anglo-saxonne et états-unienne misant sur la capacité de l'individu à se garantir par lui-même et rejetant généralement les systèmes collectifs. Or, cette dualité apparente mais à appréhender dans toute sa complexité annonçait bien les débats qui s'ensuivirent.

La prise en charge des risques sociaux doit-elle être assumée par la collectivité ou confiée à l'initiative privée de chacun ? La solidarité a un caractère obligatoire et ressort d'organisations aux tenants coercitifs. Cette construction rigoureuse est-elle encore viable dans un contexte de mutations radicales des sociétés et des cultures mondialisées ?

Les défis relèvent principalement du déjà long processus de métamorphoses des relations sociales et sociétales qui rendent évanescents les fondements de nos systèmes européens d'assurance sociale basé sur un collectif accepté et la garantie de l'emploi. L'érosion du contrat social, héritage de la confrontation entre partenaires sociaux aboutissant au dialogue social, lui-même garant de la cohésion sociale, redéfinit le contour des solidarités professionnelles.

Le champ de l'universalisme (de la sécurité sociale) tend à s'élargir par une généralisation en effectifs. Toutefois, la recherche de la maîtrise, voire plutôt de la baisse des prélèvements obligatoires, accélérée brutalement par les exigences communautaires dans le nouveau cadre du « Semestre européen » visant l'équilibre des budgets, ne semble autoriser qu'un réseau de couverture sociale étendue à toute la population juste acceptable pour les risques lourds et relevant de l'assistance pour les prestations en nature, proche de minima sociaux pour les revenus de remplacement.

Les conférenciers et les participants ont approfondi des sujets, tels la sécurisation des parcours professionnels, le renouveau des solidarités collectives dites mécaniques, c'est-à-dire par similitude, et organiques, soit par différenciation et complémentarité, l'intergénérationnel face aux changements démographiques et familiaux. Tous, dans la diversité de leurs approches et sensibilités, s'accordent avec une des conclusions de la dernière Assemblée Générale de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS - Décembre 2010 - LE CAP) : « les systèmes de sécurité sociale devraient offrir une plus grande liberté de choix afin que les prestations et services puissent correspondre aux besoins individualisés ». Ce nouveau rapport à la personne admis pour les régimes de base, l'Ipse s'emploie à l'approuver et à le promouvoir pour les régimes mutualistes et paritaires de la protection sociale complémentaire. Ce sera à coup sûr une considération déterminante pour la Charte de la protection sociale solidaire, que nous élaborons avec nos adhérents, mutualités et groupes de protection sociale, et présenterons en 2012, aboutissement de débats ouverts à tous nos partenaires et interlocuteurs.

Les actes rendant compte de cette XXXVII^e Rencontre Ipse seront publiés à la fin de cet été dans la série Foliocollection.

